

Nombre de Membres du comité :
65

Nombre de Membres en fonction :
65

Nombre de Présents : 34

Nombre de Pouvoirs : 9

Nombre de suffrages exprimé : 43
Oui : 43

Objet de la Délibération :

Vote du budget 2024 et du montant de la participation des collectivités membres

Date de la convocation :
8 mars 2024

Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre et le 21 mars à 17 heures 30
le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à **CHAMBON-LA-FORET** sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Etaient présents :

MMES AUVRAY Chantal, BARDON Annick, BARRAULT Brigitte, BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, COQUIL Corinne, DAUVILLIERS Delmira, DOUELLE Nadine, HERBLOT Marie-Claude, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PAILLOUX Patricia, PILLAVOINE Aude, RAGOBERT Catherine

MM BACHELET Raynald, BERCHER Fabien, BERTHELOT Michel, BRUNEAU James, CHAMBRIN Michel, CHANCLUD Dominique, CHOFFY Patrick, CITRON Olivier, DUJARDIN Jean-Louis, DUVERGER Thibaud, GUERINET Patrick, LAROCHE Pierre, MASSON Michel, PETIOT Pierre, PIERQUIN José, POINCLoux Daniel, RIVIERE William, ROUSSEAU Pierre, VERNEAU Philippe, VICECONTI Pierre

Pouvoirs :

M. BARJONET Thierry donne pouvoir à M. GUERINET Patrick
M. BOURGEOIS Martial donne pouvoir à M. ROUSSEAU Pierre
M. BUIZARD-BLONDEAU Maxime donne pouvoir à Madame BEVIERE Monique
M. EUVRARD Didier donne pouvoir à M. CITRON Olivier
M. GAURAT Hervé donne pouvoir à M. LAROCHE Pierre
M. LEOTARD Alexandre donne pouvoir à Mme PILLAVOINE Aude
M. MANGEANT Jean-Claude donne pouvoir à Madame LEVY Véronique
M. PICAULT Antoine donne pouvoir à M. BRUNEAU James
Mme RIVAULT Corinne donne pouvoir à M. RIVIERE William

Secrétaire de séance : M. Raynald BACHELET

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-200079903-20240321-DELIB112024-DE



Le Comité Syndical du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 29 février 2024,

Vu la validation du rapport de Débat d'Orientations Budgétaires par délibération n°7/2024 du Comité syndical du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais en date du 29 février 2024 et les besoins financiers nécessaires pour mener à bien les différents programmes du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Après examen du budget 2024,

Entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de maintenir la participation des Communautés de communes membres du PETR, selon la population totale de chacune d'elles, conformément aux chiffres INSEE (population légale 2021 pour l'année 2024) à 3,25 € / habitant et par année civile complète.

Article 2 : de voter le budget 2024 du P.E.T.R. équilibré en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement : 1 192 578,92 €

Section d'investissement : 230 362,16 €

Article 3 : d'autoriser Mme la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), déterminées à l'occasion du budget et autorise Mme la Présidente à signer tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 045-200079903-20240321-DELIB112024-DE



Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Monique Beviere', written over a horizontal line.

Monique BEVIERE



Certifie exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 26 mars 2024 et de sa publication le 26 mars 2024 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).